

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité



Carghese

— CASA CUMUNA —

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 11 AVRIL 2025

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le deux avril deux mille vingt-cinq, sont réunis, l'an deux mille vingt-cinq, le onze avril, à seize heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François GARIDACCI.

Membres : 15

Secrétaire de séance : Vannina NEGRONI

N°2025/12

MEMBRES PRÉSENTS	
François GARIDACCI	Lucie FRIMIGACCI
Alexia ZANETTACCI	Jean-Paul PAOLI
Jérôme ALESSANDRI	Ange SUSINI
Dominique POGGI	Stéphanie ALESSANDRI
Vannina NEGRONI	
MEMBRES REPRÉSENTÉS	
Emmanuelle FRIMIGACCI donne procuration à Vannina NEGRONI	
MEMBRES ABSENTS	
Hélène DRAGACCI-CODACCIONI	Pierre-Jean MIGEVANT
Sandrine CINOTTI	Frédéric COLONNA DE LECA CRISTINACCE
Pierre ZANNETTI	Emmanuelle FRIMIGACCI

OBJET : Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025. Il propose ainsi l'adoption des taux qui suivent :

	Bases d'imposition prévisionnelles	Taux proposés	Produit fiscal attendu
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3 310 000	27,00	893 700
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	19 000	49,00	9 310
Taxe d'habitation	2 405 000	27,25	655 363
Cotisation foncière des entreprises	406 200	12,67	51 466
Total			1 609 839

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales conformément au tableau figurant ci-dessus pour l'année 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour : 10 dont 1 procuration.

Le Maire,
François GARIDACCI

